

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **10 août 2026 à 19 h 30** à laquelle
prennent part :

Madame Catherine Beaudoin
Me Serge Bizier
Madame Josée Cadieux
Monsieur Alexandre Roux
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Raphaël Guérard, maire, formant
quorum. Monsieur Dominic Doucet, directeur général et Me Alexandra
Gagné, greffière sont également présents.

26-08-303

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement
résolu, le maire s'abstenant de voter d'adopter l'ordre du jour de la
présente séance avec l'ajout du point « 14.4 Demande de prêt
d'équipement – Softball mineur de Princeville ».

ADOPTÉE

26-08-304

Approbation du procès-verbal

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre
heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la
lecture.

Sur une proposition de la conseillère Catherine Beaudoin, il est
unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, d'approuver le
procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2026.

ADOPTÉE

26-08-305

**Règlement 2026-507 modifiant le règlement no 2009-168 concernant
la délégation à certains fonctionnaires du pouvoir d'autoriser des
dépenses et de passer des contrats en conséquence - Adoption**

ATTENDU l'avis de motion donnée le 13 juillet 2026 en séance
ordinaire;

ATTENDU le projet de règlement déposé le 13 juillet 2026 en séance
ordinaire;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont eu l'opportunité de
consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables
précédant la présente séance et que la greffière en a expliqué l'objet et
sa portée le 13 juillet 2026 en séance ordinaire;

Sur la proposition de la conseillère Josée Cadieux, il est unanimement résolu, le maire s’abstenant de voter, que soit adopté le Règlement 2026-507 modifiant le règlement no 2009-168 concernant la délégation à certains fonctionnaires du pouvoir d’autoriser les dépenses et de passer des contrats en conséquence.

ADOPTÉE

26-08-306

Règlement no 2026-508 modifiant diverses dispositions au Règlement 2021-396 relatif aux infractions pénales générales et autres mesures applicables par la Sûreté du Québec et l’autorité compétente – Adoption

ATTENDU l’avis de motion donnée le 13 juillet 2026 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de règlement déposé le 13 juillet 2026 en séance ordinaire;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont eu l’opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que la greffière en a expliqué l’objet et sa portée le 13 juillet 2026 en séance ordinaire;

Sur la proposition du conseiller Alexandre Roux, il est unanimement résolu, le maire s’abstenant de voter, que soit adopté le Règlement 2026-508 modifiant diverses dispositions au Règlement 2021-396 relatif aux infractions pénales générales et autres mesures applicables par la Sûreté du Québec et l’autorité compétente.

ADOPTÉE

26-08-307

Règlement 2026-509 modifiant le règlement no 2011-190 sur les permis et certificats (PRU-2604) – Adoption

ATTENDU l’avis de motion donnée le 13 juillet 2026 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de règlement déposé le 13 juillet 2026 en séance ordinaire;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont eu l’opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que la greffière en a expliqué l’objet et sa portée le 13 juillet 2026 en séance ordinaire;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu, le maire s’abstenant de voter, que soit adopté le Règlement 2026-509 modifiant le règlement no 2011-190 sur les permis et certificats (PRU-2604).

ADOPTÉE

26-08-308

Frais d’hébergement – Archives Bois-Francs

ATTENDU la résolution 22-06-201;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu, le maire s’abstenant de voter que le trésorier soit autorisé à verser, conformément à l’entente, un montant de 1 408,44 \$ incluant les taxes à Archives Bois-Francs.

ADOPTÉE

26-08-309

Ratification des chèques et des dépôts salaires

Sur une proposition de la conseillère Josée Cadieux, il est unanimement résolu, le maire s’abstenant de voter, de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

Chèques:

- En date du 14 juillet au 9 août 2026 309 215,38 \$
- nos M3512 à M3527 & A56541 à A56559 & S14363 à S14366

Chèques annulés :

- - En date du 14 juillet au 9 août 2026 (11 390,44 \$)
- nos A56465 & A56538

Dépôt salaires :

- périodes 2026-27 à 2026-30 241 075,26 \$

ADOPTÉE

26-08-310

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu, le maire s’abstenant de voter d’approuver les comptes suivants et d’en autoriser le paiement :

Chèques :

- En date du 10 août 2026 264 615,63 \$
- nos S14367 à S14436 & A56560 à A56591

ADOPTÉE

26-08-311

Embauche – Directrice des ressources humaines (remplacement congé de maternité)

ATTENDU QUE madame Alicia Boutin, Directrice des ressources humaines, s’absentera du travail en raison d’un congé de maternité pour une période d’environ 12 mois;

Sur la proposition du conseiller Alexandre Roux, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise l’embauche temporaire de madame Magalie Grenier au poste de Directrice des ressources humaines en date du 3 août 2026 pour assurer le remplacement de madame Alicia Boutin jusqu’à son retour à temps complet prévu en 2027;

QUE le directeur général soit autorisé à signer, pour le compte de la Ville de Princeville, ladite lettre d’engagement avec madame Grenier.

ADOPTÉE

26-08-312

Embauche – Animatrice culturelle

Sur la proposition de la conseillère Catherine Beaudoin, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville ratifie l’embauche de Madame Kim Godbout en date du 20 juillet 2026 au poste d’animatrice culturelle pour le service des loisirs ;

QUE les conditions d’embauche soient établies selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

26-08-313

Démission – Brigadière

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que le Conseil prenne acte de la démission de Madame Annie Goulet Brière en date du 1^{er} juillet 2026 au poste de brigadière.

ADOPTÉE

26-08-314

Pulvérisation et pavage de la rue Saint-Jacques Est – Octroi de contrat

ATTENDU l’annexe II préparée et déposée par le directeur des travaux publics Dave Leclerc;

ATTENDU QUE des travaux de pavage sur la rue Saint-Jacques Est sont nécessaires ;

Sur la proposition de la conseillère Josée Cadieux, il est unanimement résolu d’octroyer le contrat de pavage sur la rue Saint-Jacques Est à Pavage Portneuf inc. pour un montant approximatif de 86 060,32 \$ incluant les taxes selon les tarifs suivants :

Objet	Quantité (approx)	Prix unit.	Total
Trait de scie	16 mlin	10,00 \$	160,00 \$
Décohésionnement du pavage existant	2 416,00 m²	3,31 \$	7 996,96 \$
Préparation finale avant pavage	2 416,00 m²	1,93 \$	4 662,88 \$
Ajustement d’accessoires	5 un	32,84 \$	164,20 \$
Pavage couche unique 62,5 mm de ESG-14, PG 58H-34	363 tonnes	170,33 \$	61 829,79 \$
Prémarquage disques réfléchissants (jaune)	30 un	1,25 \$	37,50 \$
TOTAL (approximatif, taxes en sus)			74 851,33 \$

D’AUTORISER le trésorier à payer cette dépense et que celle-ci soit financée, en partie, par les activités financières de l’année en cours, pour 25 000\$ par le PAVL-PPA-CE et la balance par le fonds carrière et sablières.

ADOPTÉE

26-08-315

Fonds régional réservé à la réfection et à l’entretien de certaines voies publiques – Demande de versement

ATTENDU QUE la MRC de L’Érable a adopté le règlement numéro 297 créant le fonds régional réservé à la réfection et à l’entretien de certaines voies publiques, lequel a été modifié par le règlement numéro 329, adopté le 13 février 2013 ;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a perçu, au cours de l'exercice 2025, des droits payables par les exploitants de carrières et sablières pour des substances visées par le règlement no 329 et susceptibles de transiter par les voies publiques municipales ;

ATTENDU QUE le règlement no 297 prévoit, par son article 4.1, des critères d'attribution des fonds à être répartis entre les municipalités de la MRC ;

ATTENDU le tableau de répartition du fonds constitué par la MRC de L'Érable ;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC ont droit d'utiliser les sommes provenant du fonds aux fins prévues par l'article 78.1 de la *Loi sur les compétences municipales* ;

Sur la proposition du conseiller Alexandre Roux, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter ;

QUE le conseil de la Ville de Princeville demande à la MRC de L'Érable le versement d'un montant de 81 186,39 \$, tel que prévu au tableau de répartition fourni par la MRC de L'Érable ;

QUE la municipalité de Princeville entend réaliser les travaux suivants :

- La réfection du 11^e rang Ouest;
- La réfection de la rue Saint-Jacques Est;
- La réfection du rang Isidore Blier;

QUE la municipalité de Princeville s'engage à utiliser ces sommes conformément aux dispositions de l'article 78.1 de la *Loi sur les compétences municipales*, ainsi qu'à l'article 4 du règlement no 297 de la MRC soit pour :

- La réfection ou l'entretien de toute ou partie de voies publiques par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter des substances à l'égard desquelles un droit est payable;
- Des travaux visant à pallier les inconvénients liés au transport de ces substances.

QUE cette résolution soit transmise à la MRC de L'Érable.

ADOPTÉE

26-08-316

Dépôt d'une demande au programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet redressement et sécurisation

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie local (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent ;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux ;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la Municipalité, monsieur Dominic Doucet, directeur général, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

Sur la proposition de la conseillère Catherine Beaudoin , il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, que le Conseil de la Ville de Princeville autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Dominic Doucet est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

26-08-317

Frais annuels d'électricité du kiosque Adrien-Paquet

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de payer la somme de 145,00 \$ à Monsieur Gaétan Simard en remboursement des frais d'électricité du kiosque postal Adrien Paquet et d'autoriser le trésorier à effectuer le paiement.

ADOPTÉE

26-08-318

Demande de gratuité de salle – Activité de Noël ORASSE

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'octroyer la gratuité de la salle Pierre Prince le 11 décembre 2026 pour la tenue d'une activité de Noël par l'organisme de récupération et services Saint-Eusèbe.

ADOPTÉE

26-08-319

Demande de gratuité de salle – Maison Marie Pagé – Bingo

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de la demande de gratuité de la salle Pierre Prince à l'occasion d'un Bingo au profit de la Maison Marie Pagé le 26 février 2027

Sur la proposition de la conseillère Josée Cadieux, il est unanimement résolu d'octroyer la gratuité de la salle.

ADOPTÉE

26-08-320

Demande de gratuité de salle – ORAPÉ

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de la demande de l'organisme ORAPÉ pour la tenue de leur événement qui a pour objectif de sensibiliser la population à la réalité de l'itinérance.

Sur la proposition du conseiller Alexandre Roux, il est unanimement résolu d'octroyer la gratuité du pavillon central le 16 octobre 2026 pour la tenue de leur événement.

ADOPTÉE

26-08-321

Demande de prêt d'équipement – Softball mineur de Princeville

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de la demande de monsieur Sébastien Bilodeau concernant le prêt du véhicule côte à côté pour la tenue du tournoi de fin de saison du Softball mineur de l'Érable.

Sur la proposition de la conseillère Josée Cadieux, il est unanimement résolu, d'accorder le prêt d'équipement pour la tenue du tournoi du 21 au 23 août 2026.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

26-08-322

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 19 h 44.

ADOPTÉE

Me Alexandra Gagné, greffière

Raphaël Guérard, maire